

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ALMA

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE LUNDI 1^{ER} DÉCEMBRE 2014 À 19H À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le Maire Marc Asselin,
Madame la conseillère Sylvie Beaumont,
Messieurs les conseillers : Lucien Boily,
Jocelyn Fradette, Gilles Girard, Frédéric
Tremblay, Gino Villeneuve, Pascal Pilote et
Alain Fortin.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARC ASSELIN.

SONT AUSSI PRÉSENTS: Monsieur Sylvain Duchesne, directeur général, et monsieur Jean Paradis, greffier.

La séance est ouverte à 19 h. – Mot de bienvenue aux journalistes et contribuables présents, ainsi qu'aux téléspectateurs de la Télévision communautaire.

ORDRE DU JOUR

Lecture et complément de l'ordre du jour.

Sur proposition de monsieur le conseiller Jocelyn Fradette, appuyé par monsieur le conseiller Lucien Boily,
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

« d'adopter l'ordre du jour, tel que lu et complété. »

EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE TENUES LES 17 ET 24 NOVEMBRE 2014

Sur proposition de monsieur le conseiller Frédéric Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Girard,
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

«d'exempter le greffier de la lecture des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 17 et 24 novembre 2014, copie des procès-verbaux ayant été préalablement transmis à chaque membre du conseil.»

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE LUNDI 17 NOVEMBRE 2014

Sur proposition de madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par monsieur le conseiller Gino Villeneuve,
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

605-32-2014

606-32-2014

607A-32-2014

«d'approuver ledit procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 17 novembre 2014, et ce, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE 607B-32-2014
TENUE LE LUNDI 24 NOVEMBRE 2014

Sur proposition de monsieur le conseiller Lucien Boily,
appuyé par monsieur le conseiller Gilles Girard,
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

«d'approuver ledit procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le lundi 24 novembre 2014, et ce, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT – DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES 608-32-2014
DU CONSEIL

Le greffier de la Ville dépose à la table du Conseil, les déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil et ce, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL 609-32-2014
POUR L'ANNÉE 2015 – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE tout conseil municipal doit, conformément à ses obligations légales, adopter, par résolution et avant le début de chaque année, un calendrier de ses séances ordinaires qu'il aura précédemment établi;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut décider, par résolution, qu'une séance soit tenue à une autre date ou heure que celle prévue au calendrier;

CONSIDÉRANT QUE le greffier doit donner un avis public dudit calendrier des séances ordinaires et de tout changement à ce calendrier;

CONSIDÉRANT QUE ce calendrier sera diffusé à l'intérieur du bulletin d'information municipal distribué à chaque adresse de la municipalité et sur le site Internet www.ville.alma.qc.ca;

il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Girard,
appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
ET RÉSOLU :

"d'accepter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2015, qui seront tenues à la salle du conseil, située au 140, rue Saint-Joseph Sud, Alma, à compter de 19h00 :

- 19 janvier 2015;
- 2 et 16 février 2015;
- 2 et 16 mars 2015;
- 7 (lendemain du lundi de Pâques) et 20 avril 2015;
- 4 et 19 mai 2015 (lendemain de la Fête des Patriotes);
- 1^{er} et 15 juin 2015;
- 6 juillet 2015;
- 3 août 2015;

- 8 (lendemain de la Fête du travail) et 21 septembre 2015;
- 5 et 19 octobre 2015;
- 2 et 16 novembre 2015;
- 7 et 21 décembre 2015."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LA MARMITE FUMANTE INC. – SUBVENTION 2015

610-32-2014

CONSIDÉRANT la demande de subvention formulée par les dirigeants de «La Marmite fumante inc.» et l'étude complétée lors de l'élaboration du budget 2015;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par monsieur le conseiller Pascal Pilote,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser le versement d'une subvention de 4 000 \$ à «La Marmite fumante inc.» pour l'exercice financier 2015."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JOURNÉE QUÉBÉCOISE CONTRE L'INTIMIDATION – PROCLAMATION

611-32-2014

CONSIDÉRANT QUE tous les enfants et tous les jeunes ont le droit d'évoluer dans un environnement sain qui leur apporte la sécurité;

CONSIDÉRANT QU'un grand nombre d'entre eux sont aux prises avec l'intimidation, soit comme agresseurs, soit comme agressés, ou les deux;

CONSIDÉRANT QUE l'intimidation est à l'origine de nombreux problèmes de santé physique et mentale, de suicides, de troubles d'apprentissage, de troubles de comportement et de problèmes relationnels;

CONSIDÉRANT QUE notre société a la responsabilité d'offrir aux enfants une éducation qui favorise l'acquisition d'habitudes et de comportements sains et qui interdit le recours à l'abus de pouvoir pour intimider ou harceler ses semblables;

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par monsieur le conseiller Gino Villeneuve,
ET RÉSOLU :

"que le conseil municipal proclame le 8 décembre comme étant la « Journée contre l'intimidation » dans la Ville d'Alma et invite les citoyennes et citoyens, peu importe leur milieu, leur rôle ou leur statut, à tout mettre en œuvre pour que tous les enfants soient inclus et respectés dans leur milieu de vie."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

EMPRUNT TEMPORAIRE – PAIEMENT DES DÉPENSES POUR L'ADMINISTRATION COURANTE

612-32-2014

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 2 de l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* stipule que « le conseil peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses pour l'administration courante » et « les contracter aux conditions et pour la période qu'il détermine »;

CONSIDÉRANT QUE les contribuables de la Ville d'Alma ont jusqu'au 7 février 2015 pour acquitter leurs comptes de taxes municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma doit acquitter de nombreuses dépenses pour l'administration courante d'ici cette date;

CONSIDÉRANT QUE le trésorier de la Ville d'Alma prévoit qu'il est nécessaire de contracter un emprunt temporaire pour le paiement de dépenses pour l'administration courante, jusqu'à concurrence de 4 millions \$, remboursable au plus tard le 15 février 2015;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin,
appuyé par monsieur le conseiller Pascal Pilote,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser le trésorier à contracter un emprunt temporaire pour le paiement de dépenses pour l'administration courante, jusqu'à concurrence d'une somme de 4 millions \$, remboursable au plus tard le 15 février 2015 auprès de l'institution financière de la municipalité et à signer tous les documents légaux nécessaires à cette fin."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – INSPECTION ET ENTRETIEN DES ASCENSEURS 613-32-2014
DANS LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour l'inspection et l'entretien des ascenseurs dans les bâtiments municipaux pour la période du 1^{er} décembre 2014 au 31 décembre 2015, les soumissions suivantes ont été reçues le 20 novembre 2014:

Soumissionnaires	Prix total, taxes incluses
Kone inc. (Québec)	7 473,38 \$
Otis Canada inc. (Québec)	9 907,65 \$
Ascenseur Mont-Valin inc. (Saint-Fulgence)	16 815,09 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par le Service des travaux publics, concernant la conformité des soumissions reçues, les taxes appliquées et les précisions à l'effet que ce contrat n'inclut pas les travaux correctifs à apporter suite à la production d'un rapport détaillé des visites et les appels de services;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve,
appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour l'inspection et l'entretien des ascenseurs dans les bâtiments municipaux pour la période du 1^{er} décembre 2014 au 31 décembre 2015, à la firme "Kone inc." de Québec, pour un coût total de 7 473,38 \$, taxes incluses."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – RÉGULATION AUTOMATIQUE ET CONTRÔLE DE CHARGE DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE, VENTILATION ET AIR CLIMATISÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE **614-32-2014**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour la régulation automatique et contrôle de charge du système de chauffage, ventilation et air climatisé de la bibliothèque municipale, les soumissions suivantes ont été reçues le 13 novembre 2014 :

Soumissionnaires	Prix taxes incluses
Servitrol (1994) enr. – Jonquière	28 579,75 \$
Les contrôles A.C. inc. – Saint-Romuald	31 618,13 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par le directeur du Service des loisirs et de la culture et le coordonnateur en développement durable et génie concernant la conformité des soumissions reçues, les taxes incluses, le support financier du programme de soutien en efficacité énergétique d'Hydro-Québec et la période de retour sur investissement évaluée à 4,3 années;

il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Girard,
ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour la régulation automatique et contrôle de charge du système de chauffage, ventilation et air climatisé de la bibliothèque municipale à la firme "Servitrol (1994) enr." de Jonquière, pour un prix total de 28 579,75 \$, taxes incluses, le tout conformément à la soumission présentée et au devis descriptif l'accompagnant, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante, cette somme étant prise à même les disponibilités budgétaires prévues à cette fin au projet d'immobilisations #004."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LA FABRIQUE DE SAINT-CŒUR-DE-MARIE – LOCATION D'UN TERRAIN – STATIONNEMENT POUR LE COVOITURAGE **615-32-2014**

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma préconise l'option du covoiturage dans son plan de mise en valeur du milieu et de ses préoccupations environnementales;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2013, un bail est intervenu avec la Société nationale des québécoises et québécois du Saguenay-Lac-Saint-Jean inc. concernant l'utilisation d'une partie de l'aire de stationnement adjacente à l'immeuble sis au 512, boulevard Auger Est, pour le maintien d'un stationnement destiné au covoiturage;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens du secteur de Saint-Cœur-de-Marie demandent qu'un autre stationnement prévu à cette fin soit aménagé;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de Saint-Cœur-de-Marie possède une aire de stationnement adjacente à son immeuble sis au 5752, avenue du Pont Nord qui répond aux besoins du covoiturage;

CONSIDÉRANT le bail intervenu entre la Ville d'Alma et ladite Fabrique pour mettre en place un stationnement destiné aux utilisateurs du covoiturage dans le secteur de Saint-Cœur-de-Marie;

il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Boily,
appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser Monsieur le Maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville d'Alma, le bail intervenu entre cette dernière et la Fabrique de Saint-Cœur-de-Marie concernant l'utilisation d'une partie de l'aire de stationnement adjacente à l'immeuble sis au 5752, avenue du Pont Nord, pour la mise en place d'un stationnement destiné au covoiturage, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VENTE DE TERRAIN – PARC INDUSTRIEL SECTEUR SUD – 9053-0981 QUÉBEC INC. 616-32-2014

CONSIDÉRANT l'offre d'achat transmise par la firme 9053-0981 Québec inc. pour l'acquisition d'un terrain situé dans le parc industriel Sud;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de finaliser cette vente;

il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Boily,
appuyé par monsieur le conseiller Gilles Girard,
ET RÉSOLU :

"de vendre à la firme 9053-0981 Québec inc., un terrain situé sur l'avenue de la Technologie, dans le parc industriel Sud, soit une partie des lots 5 559 208 et 5 559 209, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Lac-St-Jean-Est, d'une superficie d'environ 70 000 pieds carrés, tel que démontré sur le croquis annexé à l'offre d'achat, dont copie est jointe à la présente pour valoir partie intégrante;

cette vente est faite pour le prix de 1,50 \$ le pied carré, taxes non incluses, dont 1 500 \$ déjà versés à titre de dépôt en garantie, le solde étant payable comptant lors de la signature de l'acte notarié;

Monsieur le Maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville d'Alma, tous les documents requis pour donner plein effet à la présente."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACQUISITION D'ACTIFS IMMOBILISÉS 617-32-2014

CONSIDÉRANT les demandes formulées et les soumissions reçues;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve,
appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser les acquisitions d'actifs immobilisés suivants :

Pour le Service de la prévention des incendies :

- 12 vêtements de protection pour le sauvetage spécialisé, auprès du seul fournisseur conforme, soit la firme « Louis Garneau Sports inc. » de Saint-Augustin-de-Desmaures, au coût total de 9 853,20 \$, taxes incluses ;

cette somme étant prise à même le budget régulier du service 2014 et 2015, en fonction de la livraison desdits vêtements."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**SUBVENTION – AÉROPORT D'ALMA (A.D.A.) INC. – ACQUISITION D'UN ÉLÉVATEUR À CISEAUX USAGÉ** **618-32-2014**

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Transports du Canada a cédé l'aéroport d'Alma à la Municipalité le 27 mars 1997;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a créé la corporation «Aéroport d'Alma (ADA) inc.» pour en assurer la gestion;

CONSIDÉRANT QUE ladite corporation a demandé des soumissions pour l'achat d'un élévateur à ciseaux usagé pour faciliter les opérations de dégivrage d'avions et l'entretien de bâtiments, et ce au coût de 12 312,00 \$, taxes en sus;

il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Pilote, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser le versement d'une subvention de 12 312,00 \$, taxes en sus, à la corporation Aéroport d'Alma (A.D.A.) inc. à titre d'aide financière pour l'acquisition d'un élévateur à ciseaux usagé, cette somme étant prise à même le surplus accumulé non affecté de la Ville."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**JOGGING DU PÈRE NOËL – AUTORISATION À EMPRUNTER LES RUES DE LA VILLE** **619-32-2014**

CONSIDÉRANT QUE pour la 3^{ème} année consécutive, un groupe de bénévoles organisent le « Jogging du Père Noël » où les participants doivent être habillés en Père Noël;

CONSIDÉRANT QUE cet événement, qui se tiendra le 14 décembre 2014, nécessite l'utilisation de certaines rues, notamment le tronçon de l'avenue du Pont Sud compris entre le boulevard St-Luc et le boulevard Auger;

CONSIDÉRANT la demande formulée par le comité organisateur de cette marche afin d'obtenir une autorisation écrite pour leur permettre d'emprunter les rues de la Ville d'Alma et de bénéficier de l'assistance de la Sûreté du Québec, conformément aux exigences du ministère des Transports;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par monsieur le conseiller Alain Fortin,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser le comité organisateur de l'activité « Le Jogging du Père Noël », à emprunter les rues de la Ville d'Alma et de demander l'assistance de la Sûreté du Québec, lors de la 3^{ème} édition de l'événement », le 14 décembre 2014, le tout, selon l'itinéraire soumis à la Sûreté du Québec."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE MUNICIPAL
DANS LE QUARTIER RIVERBEND – AFFECTATION D'UNE SOMME DE
300 000 \$**

620-32-2014

CONSIDÉRANT QUE le réseau électrique municipal desservant le quartier Riverbend a été construit au cours des années 1920 et qu'il va nécessiter d'importants travaux de réfection au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, il a été convenu de constituer une réserve de 300 000 \$ en 2014 pour financer en partie ces travaux;

il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Girard,
appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
ET RÉSOLU :

"de constituer une réserve de 300 000 \$ au fonds de dépenses en immobilisations pour les travaux de réfection du réseau électrique du quartier Riverbend et, à cette fin :

d'autoriser l'affectation d'une somme de 300 000 \$ à même le budget disponible des activités financières prévu à cette fin au programme triennal d'immobilisations pour l'exercice 2014."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**SUBVENTION – AÉROPORT D'ALMA (A.D.A.) INC. – RÉALISATION
D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UN PROJET DE CENTRE DE TESTS
ET D'ESSAIS EN CALIBRATION ET CERTIFICATION**

621-32-2014

CONSIDÉRANT QUE le Ministre des Transports du Canada a cédé l'aéroport d'Alma à la Municipalité le 27 mars 1997;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a créé la corporation «Aéroport d'Alma (ADA) inc.» pour en assurer la gestion;

CONSIDÉRANT QUE ladite corporation a demandé une offre de service pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un projet de centre de tests et d'essais en calibration et certification d'équipements embarqués à bord de drones;

CONSIDÉRANT QUE les frais rattachés à cette offre de service s'élèvent à 21 740 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans une démarche de la corporation Aéroport d'Alma (A.D.A.) inc. pour trouver de nouvelles sources de revenus non aéroportuaires;

il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Pilote,
appuyé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser le versement d'une subvention non récurrente de 21 740 \$, taxes en sus, à la corporation Aéroport d'Alma (A.D.A.) inc., pour les frais rattachés à l'offre de service pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un projet de centre de tests et d'essais en calibration et certification d'équipements embarqués à bord de drones, cette somme étant prise à même les disponibilités prévues à cette fin au budget du développement économique pour l'année 2015."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVITUDE D'AQUEDUC, DE NON-CONSTRUCTION ET DE PASSAGE – CHEMIN DU FOYER **622-32-2014**

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma a procédé, en 2014, aux travaux d'élargissement du chemin du Foyer et de prolongement de la conduite d'eau potable, suite aux travaux d'agrandissement du Pavillon Le Normandie;

CONSIDÉRANT QUE cette conduite traverse la propriété du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Saguenay-Lac-St-Jean;

CONSIDÉRANT QUE, à la demande du Service des travaux publics, la Ville d'Alma désire obtenir une servitude de passage pour cette conduite d'aqueduc, le tout, conformément à la description technique et au plan l'accompagnant, préparés par monsieur Luc Tremblay, arpenteur-géomètre, sous le numéro 11 190 de son répertoire;

CONSIDÉRANT le projet de contrat préparé par Me Christel Simard-Monast, notaire;

il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette, appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser Monsieur le Maire ou le maire suppléant, ainsi que le greffier ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville d'Alma, tous les documents requis pour l'obtention de la servitude d'aqueduc, de non-construction et de passage requise auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Saguenay-Lac-St-Jean sur le lot 2 477 657, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Lac-St-Jean-Est, notamment le contrat préparé par Me Christel Simard-Monast, notaire, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION – RÈGLEMENT 246-2014 AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT 091-2005 ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LE RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE D'ALMA **623-32-2014**

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement 246-2014 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
appuyé par monsieur le conseiller Lucien Boily,
ET RÉSOLU :

"d'adopter le règlement 246-2014 ayant pour objet d'amender le règlement 091-2005 et ses amendements concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville d'Alma."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER LES TAUX D'IMPOSITION, LE MODE DE PERCEPTION DES TAXES FONCIÈRES ET LA TARIFICATION DES SERVICES POUR L'ANNÉE 2015

624-32-2014

Monsieur le conseiller Alain Fortin donne avis qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement ayant pour objet de décréter les taux d'imposition, le mode de perception des taxes foncières et la tarification des services pour l'année 2015.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE FIXER LA COTISATION ANNUELLE DE LA S.D.C. D'ALMA POUR L'ANNÉE 2015

625-32-2014

Monsieur le conseiller Frédéric Tremblay donne avis qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement ayant pour objet de fixer la cotisation annuelle de la S.D.C. d'Alma pour l'année 2015.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE RÉGIR LA GESTION ET LES AMÉNAGEMENTS DU SECTEUR AÉROPORTUAIRE D'ALMA

626-32-2014

Monsieur le conseiller Pascal Pilote donne avis qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement ayant pour objet de régir la gestion et les aménagements du secteur aéroportuaire d'Alma.

AFFAIRES NOUVELLES

AÉROPORT D'ALMA – ACQUISITION D'UN CAMION-CITERNE

627-32-2014

CONSIDÉRANT QUE le Centre de distribution des biens de la Couronne, relevant de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, veut se départir d'un camion-citerne localisé à la Base militaire de Bagotville;

CONSIDÉRANT QUE ce camion répond aux besoins liés aux opérations de dégivrage d'avion et d'entretien de bâtiments sur le site de l'aéroport d'Alma;

CONSIDÉRANT QUE ce camion-citerne, d'une valeur de 250 000 \$ à l'origine, est mis à la disposition de la Ville d'Alma pour un montant de 12 000 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général de l'aéroport d'Alma recommande de procéder à cette acquisition;

il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Pilote,
appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser l'acquisition d'un camion-citerne auprès du Centre de distribution des biens de la Couronne relevant de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada au coût de 12 000 \$, taxes en sus;

Et d'autoriser monsieur Nicol Minier, directeur général de l'aéroport d'Alma à signer tous les documents requis pour compléter cette transaction."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTE RELATIVE À LA POURSUITE DE CERTAINES INFRACTIONS PÉNALES DEVANT LA COUR MUNICIPALE DE LA VILLE D'ALMA

628-32-2014

CONSIDÉRANT QU'UNE entente-cadre relative au traitement des constats d'infraction devant les cours municipales a été signée le 11 avril 2003 entre le ministre de la Sécurité publique, le ministre de la Justice, la Fédération Québécoise des Municipalités et l'Union des Municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Justice et Procureur général s'est engagé par cette entente-cadre à confier aux municipalités qui le demandent, la gestion, par leur cour municipale, de certains constats d'infraction délivrés au nom du Procureur général du Québec sur le territoire où la cour municipale a compétence;

CONSIDÉRANT QUE la cour municipale « commune » d'Alma est prête à offrir ce nouveau service aux citoyens et à prendre les mesures administratives nécessaires pour traiter ces constats d'infraction;

CONSIDÉRANT QUE le traitement de certaines infractions pénales devant la cour municipale peut contribuer à une meilleure accessibilité à la justice pour les citoyens des 14 municipalités desservies respectant ainsi le concept de justice de proximité énoncé à l'article 1 de la *Loi sur les cours municipales*;

CONSIDÉRANT l'entente et son annexe A soumises par Me Marc Lahaie, coordonnateur des services aux cours municipales, à intervenir entre la présente municipalité en charge de la cour municipale, le Ministère de la justice et le directeur des poursuites criminelles et pénales;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 2.3 de cette entente, le procureur choisi et rémunéré par la Ville pour la poursuite des constats, doit être désigné par le directeur des poursuites criminelles et pénales afin de le représenter devant la cour municipale de la Ville d'Alma;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma retient comme procureurs devant la cour municipale l'étude Cain Lamarre Casgrain Wells et, notamment, pour la poursuite de ces constats d'infraction Me Martine Tremblay, avocate, et Me Maxime Néron, avocat substitut, pour remplacer Me Tremblay, le cas échéant;

Considérant que la Ville d'Alma désire mettre en œuvre ladite entente;

il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette, appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
ET RÉSOLU :

"que le conseil municipal accepte l'entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale commune de la Ville d'Alma intervenue avec le ministre de la justice du Québec et le Directeur des poursuites criminelles et pénales;

D'autoriser Monsieur le Maire ou le maire suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la Ville d'Alma, tous les documents requis pour donner plein effet à la présente;

Et de désigner Me Martine Tremblay, avocate, et Me Maxime Néron, avocat substitut, le cas échéant, à titre de représentant du Procureur général en application de l'entente sur le traitement des constats d'infraction devant la cour municipale commune de la Ville d'Alma."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONDOLÉANCES – MADAME MARIE-MARTHE VÉZINA

629-32-2014

CONSIDÉRANT le récent décès de madame Marie-Marthe Vézina, mère de monsieur Lucien Boily, conseiller municipal à la Ville d'Alma;

il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette, appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
ET RÉSOLU :

"que le conseil municipal offre ses condoléances à la famille de madame Marie-Marthe Vézina, mère de monsieur Lucien Boily, conseiller municipal à la Ville d'Alma."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORTS ET COMITÉS ET DU MAIRE

630-32-2014

Monsieur le conseiller Gino Villeneuve, sur le comité des travaux publics :

- Fermeture d'une voie sur le pont Saint-Joseph, le 3 décembre 2014, de 9h00 à 15h30 en raison de travaux de réfection qui seront effectués par le ministère des Transports du Québec.

Monsieur le conseiller Alain Fortin, sur le comité de la prévention des incendies :

- Il invite la population à participer en grand nombre à la collecte de sang organisée par le Service de la prévention des incendies de la Ville d'Alma qui se tiendra les 8 et 9 décembre 2014, de 13h30 à 20h30, dont il assume la présidence d'honneur.

Monsieur le conseiller Lucien Boily, sur l'activité « Les Féeries de l'île » :

- Fait une invitation à participer aux nombreuses activités qui auront lieu dans le cadre des « Féeries de l'île », les 6 et 7 décembre 2014 dans le quartier Saint-Cœur-de-Marie. Il sera présent, dès dimanche 13h00, à la traditionnelle Parade de Noël.

Madame la conseillère Sylvie Beaumont, sur le comité des loisirs :

- Elle demande à la population d'appuyer la candidature de la Ville d'Alma pour l'obtention des Jeux du Québec, hiver 2017, en cliquant « J'aime » sur la page Facebook « Les jeux, on les veut ».

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**631-32-2014**

Monsieur Claude Duchesne :

- Demande si le conseil municipal va absorber la réduction de la contribution du gouvernement du Québec au montant de 450 000 \$ sans hausser le compte de taxes, contrairement à l'annonce d'une hausse de 2,5 % mentionnée dans un article de journal.

Sur proposition de madame la conseillère Sylvie Beaumont, la séance est levée à 19h50.



greffier



maire

INITIALES

maire _____

greffier _____